

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 3 AVRIL DE L'AN 2023, À 19 H 30 AU CENTRE PAROISSIAL LÉO-CLOUTIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 3 avril de l'an 2023, à 19 h 30 au Centre paroissial Léo-Cloutier situé au 2636, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Luc Bertrand	Pierre Morin
Robert Beaudreault	Robert Vallée
Sophie Poirier	

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Était absente : Lise Couture.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2023
4. **Législation**
 - 4.1 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 2023-253 amendant le règlement de permis et certificats numéro 2006-112 de la Ville de Saint-Ours
 - 4.2 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 2023-254 amendant le règlement de zonage numéro 2006-109 de la Ville de Saint-Ours
 - 4.3 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 2023-255 intitulé Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Ours
 - 4.4 Avis de motion et adoption du projet de règlement 2023-256 intitulé Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme
 - 4.5 Avis de motion et adoption du projet de Règlement numéro 2023-257 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC Pierre-De Saurel - Modification afin d'ajouter les dispositions relatives aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole
5. **Administration générale**
 - 5.1 Rapport du maire

- 5.2 Adoption des comptes de la période
- 5.3 Assises de l'UMQ - Autorisation de dépense
- 5.4 Sommet international de l'Écocitoyenneté - Entériner
- 5.5 Mise à jour du Manuel des employés - Approbation
- 5.6 Plan de communication de la Ville de Saint-Ours - Approbation
- 5.7 Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2023 - Appui
- 5.8 PRABAM - Approbation de dépenses
- 5.9 Informatique - Remplacement de postes de travail - Approbation
- 5.10 Création d'un comité pour les travaux de construction
- 5.11 RH - Démission du contremaître aux travaux publics - Dépôt
- 5.12 RH - Contremaître aux travaux publics - Ouverture de poste
- 6. **Sécurité publique**
 - 6.1 CAUCA - Contrat de service - Répartition des appels incendie - Approbation
 - 6.2 CAUCA- Contrat de service - Gestion des appels 9-1-1 - Approbation
 - 6.3 Organigramme - SSI - Approbation
 - 6.4 Sécurité civile - Formation - Approbation
- 7. **Transport routier**
 - 7.1 Rapiéçage - Saison 2023 - Octroi de contrat
 - 7.2 AOP - Chemin du Ruisseau - Octroi de contrat
 - 7.3 AOP - Rang Ruisseau Nord - Octroi de contrat
 - 7.4 UMQ - Sel de voirie - Approbation
- 8. **Hygiène du milieu**
 - 8.1 Offre de service - Surveillance des travaux d'inspection caméra 2023-2024 - Approbation
 - 8.2 Station de pompage - Pompe défectueuse - Approbation
- 9. **Santé & bien-être**
 - 9.1 OMH - Dépôt du rapport annuel 2022
- 10. **Urbanisme & mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Dépôt du rapport des permis et certificats pour le mois de mars 2023
 - 10.2 Comité de démolition - Nomination
- 11. **Loisirs & culture**
 - 11.1 RH - Coordinatrice et moniteurs de camp de jour - Entériner
 - 11.2 Activités du 350e de la Seigneurie de Saint-Ours - Autorisation
 - 11.3 Gym communautaire - Octroi de contrat
 - 11.4 Entretien des parcs - Approbation
 - 11.5 Appui financier aux organismes - Approbation

- 11.6 Mémoires de Saint-Ours - Saint-Ours se raconte...en cette année du 350e - Appui
- 11.7 Jardins communautaires - Approbation
- 11.8 Acquisition de bancs - Cirque - intérêt
- 12. **Correspondances**
- 13. **Période de questions**
- 14. **Levée de l'assemblée**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30 .

Cinq (5) personnes étaient présentes.

2023-04-1501

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyée par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-04-1502

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2023

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. LÉGISLATION

2023-04-1503

4.1. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-253 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-112 DE LA VILLE DE SAINT-OURS

Avis de motion est donné par monsieur Robert Beaudreault, conseiller, qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-253 amendant le règlement no 2006-112 sur les permis et certificats.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement de permis et certificats n° 2006-112 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter un élément concernant la révocation d'un permis;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de préciser les travaux pour lesquels un certificat est exigé et les travaux pour lesquels un certificat ne l'est pas;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 2023-253 modifiant le règlement 2006-112.

2023-04-1504

**4.2. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2023-254 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 2006-109 DE LA VILLE DE SAINT-OURS**

Avis de motion est donné par monsieur Robert Beaudreault, conseiller, qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-254 amendant le règlement de zonage 2006-109.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement de permis et certificats n° 2006-109 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les descriptions des renvois;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter des usages autorisés dans certaines zones;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les normes concernant les cases de stationnement;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les normes concernant les piscines;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 2023-254 modifiant le règlement 2006-109.

2023-04-1505

4.3. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-255 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-OURS

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Morin, conseiller, qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-255 sur les dérogations mineures aux normes de lotissement et zonage;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité que la celle-ci se dote d'un règlement sur les dérogations mineures pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., ch. A-19.1), le conseil peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement, autres que celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QU'UN Comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par le règlement numéro 2023-256 afin d'étudier les demandes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 2023-255 sur les dérogations mineures aux normes de lotissement et zonage.

2023-04-1506

4.4. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-256 INTITULÉ RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Morin , conseiller, qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-256 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité que la celle-ci se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil s'était déjà doté d'un règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme et qu'il y a lieu de remplacer celui-ci par un règlement actualisé;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour le conseil de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions en matière de demandes de dérogations mineures, de plans d'aménagement d'ensemble, de plans d'implantation et d'intégration architecturale, d'usages conditionnels et de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 2023-256 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

2023-04-1507

4.5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-257 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC PIERRE-DE SAUREL - MODIFICATION AFIN D'AJOUTER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NORMES D'IMPLANTATION DES USAGES AUTORISÉS EN ZONE AGRICOLE

Avis de motion est donné par monsieur Robert Beaudreault, conseiller, qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-257 amendant le règlement de zonage 2006-109 en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Ours a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Pierre-De Saurel a été modifié par le règlement 340-21 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé modifié de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter puisqu'il s'agit d'un exercice de concordance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée

et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 2023-257 amendant le règlement de zonage 2006-109 en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC Pierre-De Saurel.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. RAPPORT DU MAIRE

2023-04-1508

5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement 2019-211 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, la directrice générale dépose au Conseil le rapport des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au règlement.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 3 avril 2023 pour la somme totale de 380 280,81 \$ à même le budget 2023 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

Ville de Saint-Ours		
Liste des comptes payables		
au 3 avril 2023		
DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Conseil municipal	1 077,21 \$	- \$
Gestion financière & administrative	10 840,04 \$	- \$
Évaluation	40,00 \$	14 495,08 \$
Hôtel de Ville	4 516,85 \$	4 821,64 \$
Sécurité publique		
Sûreté du Québec	127 931,00 \$	
Service de prévention incendie	7 534,96 \$	4 275,30 \$
Sécurité civile	122,01 \$	- \$
Transport routier		
Voirie municipale	8 402,57 \$	6 766,68 \$
Déneigement	24 071,64 \$	- \$
Éclairage des rues	451,23 \$	- \$
Circulation	301,52 \$	- \$

Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	31 790,00 \$	- \$
Réseau distribution d'eau potable	1 200,21 \$	- \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	8 513,62 \$	- \$
Réseau d'égouts & station de pompage	257,25 \$	11 393,24 \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	1 903,20 \$	- \$
Santé & bien-être		
Aide communautaire	2 852,50 \$	- \$
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	89,45 \$	- \$
Loisirs et culture		
Administration & activités récréatives	10 864,76 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	2 633,39 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	259,55 \$	- \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	1 707,42 \$	- \$
Activités culturelles - Bibliothèques	2 476,64 \$	- \$
Activités culturelles - Patrimoine	95,54 \$	- \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	1 472,87 \$	- \$
Activités culturelles - Autres	415,00 \$	- \$
Financement		
Dette à long terme	4 485,19 \$	- \$
Immobilisations		
Immobilisations	14 457,76 \$	- \$
DAS - RRS - Ass. Coll.	24 131,31 \$	- \$
Salaires nets (Manque salaire des pompiers)	31 179,34 \$	- \$
TPS à recevoir	4 262,16 \$	1 988,42 \$
TVQ à recevoir	4 220,78 \$	1 983,48 \$
TOTAL DES DÉPENSES	334 556,97 \$	45 723,84 \$

2023-04-1509

5.3. CONGRÈS DE L'UMQ - AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE les assises de l'UMQ se tiendront du 3 au 5 mai prochain;

CONSIDÉRANT l'importance que des représentants de la Ville y participent afin de prendre connaissance des nouveautés dans le domaine municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le maire, monsieur Sylvain Dupuis et la conseillère madame Sophie Poirier, à participer aux assises de l'UMQ 2022 à Gatineau les 3 au 5 mai 2023;

QUE la Ville prenne en charge les frais de déplacement et d'hébergement et entérine les frais d'inscription.

2023-04-1510

5.4. SOMMET INTERNATIONAL DE L'ÉCOCITOYENNETÉ - ENTÉRINER

CONSIDÉRANT le premier Sommet International de l'écocitoyenneté (SIDE) au Palais des Congrès de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'à titre de préfet de la MRC Pierre-De Saurel, le maire Sylvain Dupuis participera à ce sommet;

CONSIDÉRANT QUE douze (12) jeunes de la région sont invités à participer avec lui;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

QUE la Ville de Saint-Ours contribue une somme de 200 \$ pour fin de représentation à cet évènement.

2023-04-1511

5.5. MISE À JOUR DU MANUEL DES EMPLOYÉS - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE des mises à jour sont requises dans le Manuel des employés;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance des modifications et s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont été présentées aux employés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte le Manuel des employés, versions mars 2023.

2023-04-1512

5.6. PLAN DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE SAINT-OURS - APPROBATION

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Saint-Ours d'avoir un plan de communication;

CONSIDÉRANT le plan soumis par monsieur Pierre Rhéaume, dans le cadre de son mandat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le Plan de communication de la Ville de Saint-Ours tel que proposé.

2023-04-1513

**5.7. SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2023
- APPUI**

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

La Ville de Saint-Ours donne son appui dans le cadre de la semaine nationale du don d'organes et de tissus 2023 et encourage ses citoyens à signer à l'endos de leur carte d'assurance maladie.

2023-04-1514

5.8. BALCON DE L'HÔTEL DE VILLE - PRABAM - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont prévus dans le cadre du PRABAM pour l'hôtel de ville et le centre paroissial;

CONSIDÉRANT QUE l'état des marches et galerie de l'Hôtel de Ville nécessite des réparations;

CONSIDÉRANT QUE les comptoirs de cuisine du centre paroissial Léo-Cloutier ne sont pas jugés sanitaires par le MAPAQ;

CONSIDÉRANT la réception de 3 soumissions pour les marches et galerie;

CONSIDÉRANT la réception de 2 soumissions pour les comptoirs de cuisine en stainless;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Southière Construction en date du 21 mars 2023, no devis 753, était la plus basse pour ces deux items;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'ACCEPTER l'offre de Southière Construction pour les travaux de réparation de marches et peinture à époxy sur la galerie de l'Hôtel de Ville ainsi que pour l'installation de comptoir en stainless pour la somme de 13 025 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la directrice générale & greffière-trésorière, Madame Pascale Dalcourt, de signer pour et au nom de la Ville de Saint-Ours, le contrat.

2023-04-1515

**5.9. INFORMATIQUE - REMPLACEMENT DE POSTES DE TRAVAIL
- APPROBATION**

CONSIDÉRANT les besoins en informatique de la Ville, soit l'acquisition de deux (2) postes de travail en remplacement de ceux de la directrice générale et de la technicienne comptable;

CONSIDÉRANT QUE, pour des raisons d'efficacité et de disponibilité, la Ville a obtenu une soumission pour la mise à jour de son équipement informatique et du soutien informatique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil accepte la soumission obtenue de F.P.S. Informatique Enr., numéros 2854, pour les 2 postes de travail au montant total de 3 103.92 \$ plus les taxes applicables.

2023-04-1516

**5.10. CRÉATION D'UN COMITÉ POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil de créer un comité pour les travaux de construction;

CONSIDÉRANT la multitude de projets présents et à venir;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale et l'explication des limites du comité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

De nommer messieurs les conseillers Robert Beaudreault, Pierre Morin et Robert Vallée sur le comité pour les travaux de construction.

**5.11. RH - DÉMISSION DU CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX
PUBLICS - DÉPÔT**

Le conseil prend acte du dépôt de la démission du contremaître aux travaux publics, M. Steve Bussières

Le maire prend la parole au nom du conseil et tient à remercier M. Bussières de son bon travail des dernières années en lui souhaitant bonne chance et le meilleur pour l'avenir!

2023-04-1517

5.12. RH - OUVERTURE DE POSTE - CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la démission de M. Steve Bussières;

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyée par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

DE procéder à l'affichage du poste dans les plus brefs délais.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-04-1518

6.1. CAUCA - CONTRAT DE SERVICE - RÉPARTITION DES APPELS INCENDIE - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. de la *Loi de la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la *Loi de la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire octroyer le mandat de la répartition des appels incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville fournira à CAUCA une copie certifiée de la résolution désignant CAUCA comme le fournisseur de répartition des appels incendie sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se doter d'équipements de radiocommunication pour permettre que les services de répartition des appels d'urgence et de secours à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Ville soient rendus ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Robert Vallée

et il est résolu unanimement

DE renouveler le contrat de service avec la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour la répartition des appels d'incendie sur son territoire de 2023 à 2028.

2023-04-1519

6.2. CAUCA- CONTRAT DE SERVICE - GESTION DES APPELS 9-1-1 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. de la *Loi de la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la *Loi de la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville fournira à CAUCA une copie certifiée de la résolution désignant CAUCA comme le fournisseur de services 9-1-1 sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Ville.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

DE renouveler le contrat de service avec la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour la gestion des appels 9-1-1 sur son territoire de 2023 à 2028.

2023-04-1520

6.3. ORGANIGRAMME - SSI - APPROBATION

CONSIDÉRANT la mise à jour de l'organigramme du service incendie de la Ville de Saint-Ours par le directeur du service monsieur Jean-Michel Simonot et ce, suite à la nomination de M. Sylvain Forget à titre de directeur adjoint;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte le nouvel organigramme du service incendie de la Ville.

2023-04-1521

6.4. SÉCURITÉ CIVILE - FORMATION - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE Sécurité civile Landry offrira, via l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) à Saint-Ours;

CONSIDÉRANT les obligations municipales en matière de formation en sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER l'inscription de messieurs Jean-Michel Simonot, Sylvain Forget, Éric Salois et monsieur le conseiller responsable de la sécurité publique Robert Vallée.

7. TRANSPORT ROUTIER

2023-04-1522

7.1. RAPIÉÇAGE - SAISON 2023 - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les besoins de rapiéçage dans les rues et rangs de la Ville pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres auprès de six (6) fournisseurs;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions pour le rapiéçage;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faite par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroi le contrat à Vallière Asphalte inc.;

QUE le conseil demande à ce que les travaux soient effectués en journées complètes afin de contrôler les dépenses;

2023-04-1523

7.2. AOP - CHEMIN DU RUISSEAU - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé sur le SEAO un appel d'offres pour les travaux de réfection du Chemin du Ruisseau;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroi le contrat à Sintra inc., pour un montant de 947 072.50 \$ plus les taxes applicables.

2023-04-1524

7.3. AOP - RANG RUISSEAU NORD - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé un appel d'offres public sur le SEAO;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroi le contrat à Pavage Axion inc., au coût de 455 231.06 \$ plus les taxes applicables.

2023-04-1525

7.4. UMQ - SEL DE VOIRIE - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Ville de Saint-Ours confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité (ou MRC ou Régie) devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville de Saint-Ours confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité (ou MRC ou Régie), pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

QUE la Ville de Saint-Ours confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité (ou MRC ou Régie) s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Ours s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Ville de Saint-Ours reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2023-04-1526

8.1. OFFRE DE SERVICE - SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INSPECTION CAMÉRA 2023-2024 - APPROBATION

CONSIDÉRANT que le Conseil désire la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Mme Catherine Tétreault, Ingénieure, pour la surveillance des travaux d'inspection ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ACCEPTER l'offre de service réalisée à taux horaire par Mme Catherine Tétreault.

2023-04-1527

8.2. STATION DE POMPAGE - POMPE DÉFECTUEUSE - APPROBATION

CONSIDÉRANT l'âge de nos pompes qui est de 29 ans;

CONSIDÉRANT les réparations sporadiques effectuées depuis quelques années;

CONSIDÉRANT les travaux en cours sur les panneaux de contrôle;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Atelier Moteur Pompe;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune garantie à ce qu'une pompe neuve ou réusinée règle le problème;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

D'ACCEPTER la dépense pour la réparation de la pompe au montant de 12 556 \$ avant taxes et l'installation.

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

9.1. OMH - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022

La directrice générale dépose le rapport annuel de l'Office Municipal d'Habitation.

10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LE MOIS DE MARS 2023

La directrice générale dépose le rapport des permis et certificats émis pour le mois de mars 2023.

2023-04-1528

10.2. COMITÉ DE DÉMOLITION - NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a créé un comité de démolition en sa résolution numéro 2022-04-1194;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des conseillers vient à échéance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer trois (3) conseillers sur le comité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée

Appuyé par le conseiller Luc Bertrand

et il est résolu unanimement

De nommer les messieurs les conseillers Robert Beaudreault, Pierre Morin et madame la conseillère Sophie Poirier pour une période d'un an sur le comité de démolition.

11. LOISIRS & CULTURE

2023-04-1529

11.1. RH - COORDONNATRICE ET MONITEURS DE CAMP DE JOUR - ENTÉRINER

À 19h50 le maire se retire pour ce point et monsieur Bertrand prend la présidence.

CONSIDÉRANT QUE des postes sont à pourvoir pour la tenue du camp de jour 2023;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la coordonnatrice aux Loisirs et à la Culture, Daphnée Charron;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault

Appuyé par le conseiller Robert Vallée

et il est résolu unanimement

DE CONFIRMER l'embauche des personnes suivantes selon les conditions préalablement convenues:

Virginie Demers

Andrew Telmosse-Dubé

Yanika Dupuis

Mylan Bouthat

Arian Thibeault

Monsieur Dupuis reprend son siège.

2023-04-1530

**11.2. ACTIVITÉS DU 350E DE LA SEIGNEURIE DE SAINT-OURS -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le calendrier des événements dans le cadre du 350e de la Seigneurie de Saint-Ours élaboré par Pierre Rhéaume conjointement avec la directrice générale et la coordonnatrice aux loisirs et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses doivent être approuvées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à certaines dépenses préalables à la réalisation des événements, en tenant le maire et le comité du 350^e préalablement informé.

2023-04-1531

11.3. GYM COMMUNAUTAIRE - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux dans le cadre du gym communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de retourner en appel d'offres;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres no 2023-01;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire légal était de 43 700 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'OCTROYER le contrat à Construction Sorel Ltée au montant de 43 700 \$ plus taxes applicables.

2023-04-1532

11.4. ENTRETIEN DES PARCS - APPROBATION

CONSIDÉRANT l'état des jeux récréatifs fixes dans le parc Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT le besoin d'ajout de deux (2) poubelles et leur entretien dans les espaces verts de la Ville;

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 17 mars 2023 de Équilibri-Vie Inc pour les paniers rebus dans les parcs dans le parc Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT la soumission no 1076824 de Jambette pour la réparation du module de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes avaient été prévus au budget 2023 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la responsable des bâtiments et espaces verts, madame Nathalie Benoit, à acquérir deux (2) paniers à rebuts d'Équilibri-Vie inc.;

D'OCTROYER le contrat à Jambette au montant de 2 342.97 \$ plus les taxes applicables.

2023-04-1533

11.5. APPUI FINANCIER AUX ORGANISMES - APPROBATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de divers organismes ;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER les paiements suivants:

- Mémoires de Saint-Ours, pour une somme de 1 000 \$ ainsi qu'une somme supplémentaire de 500 \$ pour le projet *Saint-Ours se raconte... en cette année du 350^e*, en provenance du fonds du 350^e ;
- Cercle des fermières, pour une somme de 1 000 \$
- Métiers d'art de Saint-Ours, pour une somme de 1 000 \$

2023-04-1534

11.6. MÉMOIRES DE SAINT-OURS - SAINT-OURS SE RACONTE...EN CETTE ANNÉE DU 350E - APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Mémoires de Saint-Ours auprès du conseil dans le cadre de leur projet *Saint-Ours se raconte...en cette année du 350^e* ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre avec les festivités du 350^e de la Seigneurie de Saint-Ours en revisant et publiant des livrets en lien avec le patrimoine bâti et l'élaboration de contenu multimédia et autres rendant le tout accessible;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait d'un apport précieux pour sa communauté;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la Ville de Saint-Ours est fière d'offrir son appui au projet *Saint-Ours se raconte...en cette année du 350e* présenté par Mémoires de Saint-Ours.

2023-04-1535

11.7. JARDINS COMMUNAUTAIRES - APPROBATION

CONSIDÉRANT la demande de bacs à fleurs pour le parc Dorion et le jardin communautaire;

CONSIDÉRANT le rapport administratif des travaux publics déposé par Maxime Denis;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la dépense d'achats de 3 bacs.

2023-04-1536

11.8. ACQUISITION DE BANCS - CIRQUE - INTÉRÊT

CONSIDÉRANT QUE le nouveau théâtre de Massueville met en place l'offre *d'acquérir* un siège avec plaque personnalisée pour la somme de 200 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le désir du conseil d'encourager la culture locale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER l'acquisition d'un siège auprès du Théâtre de Massueville.

12. CORRESPONDANCES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2023-04-1537

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 30 , l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis,
Maire

Pascale Dalcourt,
Directrice générale & greffière-
trésorière

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.